



## [URGENT] Avenant au bail - Colocation

Par **Constanza**, le **25/08/2021** à **10:59**

Bonjour,

Je suis désespérée, je ne trouve pas ce qu'il faut sur internet...

Nous sommes 4 colocataires en bail solidaire, 3 s'en vont et sont remplacées par 3 nouvelles. Nous allons donc devoir signer un avenant au bail originel, comme convenu avec l'agence, et qui nous sera facturé 300€ (jusque là OK), que nous diviserons entre chaque nouvelle entrante (nous avons déjà fait une opération de même type il y a 6 mois) . Cependant, aujourd'hui l'agence m'appelle pour me dire que leur politique a changé et qu'ils vont rédiger UN AVENANT de 300€ PAR PERSONNE, et que CHACUNE des nouvelles entrantes devra payer 300€.

Je ne trouve aucune loi qui leur empêche de faire ceci, à part peut-être la loi ALUR qui (nous sommes en zone très tendue, 12€/m<sup>2</sup> pour la rédaction du bail) nous dit que pour notre logement, le maximum à demander par l'agence est de 450€. Puis-je jouer dessus ? Ou ce maximum est établi PAR COLOCATAIRE entrant et non pour tout le monde ?

Je vous remercie pour votre aide,

Je ne sais plus quoi faire contre cette agence abusive...

Par **Zénas Nomikos**, le **25/08/2021** à **14:16**

Bonjour,

voyez avec votre ADIL : <https://www.anil.org/>

Par **janus2fr**, le **25/08/2021** à **14:49**

Bonjour,

Avez-vous un seul bail pour tous les colocataires ou un bail par colocataire ? Si un seul bail, il ne peut y avoir qu'un seul avenant !